



ASSEMBLÉE NATIONALE

8ème législature

Fonctionnement

Question écrite n° 37557

Texte de la question

M Bernard Deschamps appelle l'attention de M le ministre des affaires sociales et de l'emploi sur la situation des assurés sociaux dont le dossier médical a été détruit au cours de ces derniers mois. Il s'agit notamment de personnes qui ne bénéficiaient plus de l'exonération du ticket modérateur pour une affection longue et coûteuse suivant les dispositions du décret no 86-1379 du 31 décembre 1986, et de toutes celles qui étaient âgées de quatre-vingts ans et plus. Cette opération, qui s'inscrit dans le plan de réduction des remboursements décidé par le Gouvernement, conduit les familles ou les personnes seules concernées à de graves difficultés financières, en raison des lourdes dépenses de soins restant à leur charge. Beaucoup, ne pouvant plus faire face, renoncent à se soigner. Ces mesures, qui mettent en péril la santé de ces assurés, sont d'autant plus inhumaines et injustes qu'elles touchent souvent des personnes âgées dont on sait que la plupart d'entre elles ont de grandes difficultés à entreprendre, de leur propre chef, les démarches administratives en vue de contester les décisions prises à leur égard. Au lieu de réduire la couverture maladie d'un nombre croissant d'assurés sociaux, il conviendrait, au contraire, de décider de sources de financement supplémentaires à notre système de protection sociale, en appliquant notamment une taxe de 12,5 p 100 aux revenus du capital. Il lui demande de prendre toutes dispositions en ce sens.

Données clés

Auteur : [M. Deschamps Bernard](#)

Circonscription : - COM

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 37557

Rubrique : Sécurité sociale

Ministère interrogé : affaires sociales et emploi

Ministère attributaire : affaires sociales et emploi

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 7 mars 1988, page 936